

Une question, des infos? ...un site internet, des permanences

www.sit-syndicat.ch

► Permanences syndicales:

- sans rendez-vous, ouverte à tout le monde
- mardi de 10h30 à 13h30 et mercredi de 15h à 18h

► Réception téléphonique

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 (vendredi jusqu'à 17h)

► Rendez-vous personnalisés pour les membres



Éducation spécialisée



Les enjeux syndicaux et l'action du SIT dans le secteur de l'éducation spécialisée



Bulletin ci-dessous à découper et à renvoyer à l'adresse postale du SIT

Oui, j'adhère au SIT

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts

Nom	Prénom		
Né-e le	Sexe	N° AVS	
Nationalité	Permis		
Adresse (+ c/o)			
N°postal	Localité	Tél. fixe	Tél. portable
Adresse e-mail		Employeur/entreprise	
Profession exercée	Taux d'occupation	%	Salaire brut

Je désire payer ma cotisation tous les: 2 - 3 - 4 - 6 - 12 mois (entourer ce qui convient)

Le montant de la cotisation est mensuel.

Elle peut se payer tous les deux, trois ou quatre mois, chaque semestre ou une fois par an.

En apposant ma signature, je m'engage à payer régulièrement mes cotisations.

Genève, le _____ Signature _____

Barème cotisation SIT (environ 0,7% du salaire brut)

Salaire mensuel en CHF	Cotisation mensuelle	Salaire mensuel en CHF	Cotisation mensuelle
<input type="checkbox"/> de 1'200.-	8,40.-	<input type="checkbox"/> de 3'601.- à 3'900.-	27,30
<input type="checkbox"/> de 1'201.- à 1'500.-	10,50	<input type="checkbox"/> de 3'901.- à 4'200.-	29,40
<input type="checkbox"/> de 1'501.- à 1'800.-	12,60	<input type="checkbox"/> de 4'201.- à 4'500.-	31,50
<input type="checkbox"/> de 1'801.- à 2'100.-	14,70	<input type="checkbox"/> de 4'501.- à 4'800.-	33,60
<input type="checkbox"/> de 2'101.- à 2'400.-	16,80	<input type="checkbox"/> de 4'801.- à 5'100.-	35,70
<input type="checkbox"/> de 2'401.- à 2'700.-	18,90	<input type="checkbox"/> de 5'101.- à 5'400.-	37,80
<input type="checkbox"/> de 2'701.- à 3'000.-	21.-	<input type="checkbox"/> de 5'401.- à 5'700.-	39,90
<input type="checkbox"/> de 3'001.- à 3'300.-	23,10	<input type="checkbox"/> de 5'701.- à 6'000.-	42,00
<input type="checkbox"/> de 3'301.- à 3'600.-	25,20	(et ainsi de suite)	

Le SIT c'est :

- ▶ Un syndicat interprofessionnel genevois de plus de 10'000 membres qui regroupe des salarié-e-s de tous les secteurs d'activité et de toutes les professions.
- ▶ Un très grand secteur social/services publics/santé (un tiers des membres).
- ▶ Un syndicat indépendant de tout parti politique et de toute confession.
- ▶ Un membre très actif du Cartel intersyndical de la fonction publique et un acteur important des négociations centrales avec les autorités politiques (négociations salariales, classes de fonctions, caisses de pensions, défense des subventions, etc.).
- ▶ Un fonctionnement démocratique où nos membres sont appelé-e-s à se prononcer régulièrement sur des questions centrales, notamment concernant la fonction publique et les secteurs subventionnés.

Se syndiquer, c'est :

- ▶ s'informer et informer ses collègues
- ▶ agir et réagir
- ▶ comprendre les enjeux et se responsabiliser
- ▶ débattre et peser sur les choix et les décisions
- ▶ participer activement à l'évolution des professions
- ▶ bénéficier de formations syndicales concernant les conditions de travail et les droits syndicaux
- ▶ renforcer le rôle du syndicat

Et aussi... dans le secteur de l'éducation spécialisée :

- ▶ Participer à l'amélioration des conditions de travail, car rien n'est acquis ni ne peut se faire tout seul.
- ▶ Réfléchir ensemble sur l'organisation et le sens du travail éducatif. Nous réunissons régulièrement nos membres afin de :
 - s'interroger sur la qualité et l'avenir de la profession (normes d'encadrement, effectifs, validation des acquis, nouveaux métiers, etc.)
 - défendre et améliorer nos conditions de travail (salaires, vacances, récupérations, travail de nuit, formation, etc.)
 - être acteur-trice du changement, se trouver en amont des décisions.
- ▶ Garantir la prise en compte de chaque catégorie de personnel. Toutes les fonctions méritent une attention particulière.

**Adhérer au SIT,
c'est renforcer l'action
collective de milliers de
salarié-e-s uni-e-s dans
la défense de leurs
droits.**

Les enjeux syndicaux et l'action du SIT dans le secteur de l'éducation spécialisée :

- ▶ Négocier avec les employeurs la convention collective de travail (CCT) de l'éducation spécialisée (AGOEER). En décembre 2011, la CCT a été renouvelée pour 3 ans. Les négociations se sont poursuivies en 2012 et ont apporté plusieurs améliorations (heures supplémentaires, piquets, heures de nuit, validation des acquis de l'expérience, dispositions relatives aux stagiaires, etc.) ;
- ▶ Négocier avec les autorités sur des sujets centraux tels que les contrats de prestation, la défense des subventions et de la qualité des prestations, etc. ;
- ▶ Veiller à la bonne intégration des nouvelles professions du social et de la santé (ASE, ASA, ASSC, etc.) au sein des équipes ;
- ▶ Assurer un accès à la formation professionnelle pour toutes et tous (validation des acquis, formation en cours d'emploi, etc.) ;
- ▶ Donner de meilleures conditions de travail et de protection aux apprenti-e-s et stagiaires ;
- ▶ Mettre en place de véritables mesures de prévention de la santé et de la sécurité du personnel.

Le syndicat est une association

Pour assurer l'indépendance du SIT, les activités syndicales sont totalement payées par les cotisations des membres.

Il s'agit de contribuer à payer :

- ▶ les infrastructures (secrétariat, salles de réunions, machines, publications, matériel, formation syndicale, etc.)
- ▶ le salaire du personnel qui assure la continuité de l'activité syndicale ainsi que des prestations professionnelles.

Le barème de la cotisation syndicale (voir au dos) met en pratique concrètement le principe de la solidarité puisqu'il est proportionnel au salaire brut.

La cotisation syndicale est déductible des impôts.

Le SIT au service de ses membres:

- ▶ Défense et protection juridique liées au droit du travail
- ▶ Caisse de chômage syndicale
- ▶ Fonds de grève
- ▶ Formation syndicale
- ▶ Informations et publications
- ▶ Impôts : remplissage des feuilles de déclaration d'impôts